



Mauvaise information du commercial

Par **Mel B**, le **02/03/2012 à 12:05**

Bonjour,rnrnRécemment j'ai fait construire en auto construction donc on s'est tous fait dans la maison sauf la chappe liquide que nous avons fait par un professionnel, dernièrement j'ai achetée du carrelage avec colle et joins dans une grande enseigne, le commercial nous a dit que dans la colle il y avait l'aditif (que l'on doit logiquement mettre sur la chappe avant de coller le carrelage), lui faisant confiance vu que c'est un professionnel nous avons placé le carrelage, nous en avons parlé à notre chappiste de la colle que nous avons utilisée (qui soit disant avait l'aditif), il c'est renseigné sur cette colle et nous a certifié qu'il n'y avait pas d'aditif.rnDonc résultat la colle n'est pas appropriée à notre chappe et lorsqu'on mettra la chappe en chauffe le chappiste nous a dit que le carrelage allait se décoller, y a t-il un recours car le commercial nous a mal informé!

Par **pat76**, le **02/03/2012 à 14:53**

BonjourrnrnLa composition du produit est indiquée sur l'emballage et donc il doit être indiqué si il y a un additif.rnrnL'indication du commerciale a été simplement orale je présume, donc difficile à prouver...

Par **Mel B**, le **02/03/2012 à 17:23**

Bonjour, en résumé un commercial peut vendre n'importe quoi à un particulier qui n'y connaît rien, je trouve cela aberrant qu'un commerçant ne peut être responsable de ce qu'il vend, tous les particuliers peuvent se faire avoir!!